

N° 89-654-X2018002 au catalogue
ISBN 978-0-660-28690-7

Enquête canadienne sur l'incapacité

Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017

par Stuart Morris, Gail Fawcett, Laurent Brisebois et Jeffrey Hughes

Date de diffusion : le 28 novembre 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Faits saillants	4
Introduction	5
Pourquoi est-il impossible de comparer les résultats de l'ECI de 2017 à ceux de l'ECI de 2012	5
Section 1 Les données démographiques.....	6
1.1 La prévalence de l'incapacité	6
1.2 Les types d'incapacité	8
Section 2 L'emploi.....	11
2.1 Le taux d'emploi chez les adultes âgés de 25 à 64 ans	11
2.2 Les emplois à temps plein ou à temps partiel chez les adultes âgés de 25 à 64 ans	13
2.3 L'aptitude au travail chez les adultes avec incapacité âgés de 25 à 64 ans qui n'occupent pas d'emploi	14
2.4 L'emploi et la scolarité des jeunes de 15 à 24 ans ayant une incapacité	15
2.5 L'emploi chez les jeunes aînés âgés de 65 à 69 ans ayant une incapacité	16
Section 3 Le revenu.....	17
3.1 Le revenu personnel médian	17
3.2 Les personnes ayant une incapacité qui vivent dans la pauvreté	19
3.3 Les besoins en matière de soutiens à l'incapacité qui sont insatisfaits en raison du coût	22
Conclusion	24
Références	26
Annexe A – Aptitude au travail	27

Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017

par **Stuart Morris, Gail Fawcett, Laurent Brisebois et Jeffrey Hughes**

Faits saillants

- En 2017, un Canadien âgé de 15 ans et plus sur cinq (22 %), ou environ 6,2 millions de personnes, avait au moins une incapacité.
- La prévalence de l'incapacité augmentait avec l'âge, allant de 13 % chez les personnes de 15 à 24 ans à 47 % chez les personnes de 75 ans et plus.
- Les femmes (24 %) étaient plus susceptibles d'avoir une incapacité que les hommes (20 %).
- Les incapacités liées à la douleur, à la flexibilité, à la mobilité et à la santé mentale étaient les types d'incapacité les plus prévalents.
- Chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans), cependant, les incapacités liées à la santé mentale étaient le type d'incapacité le plus fréquent (8 %).
- Parmi les personnes de 25 à 64 ans, celles qui déclaraient avoir une incapacité étaient moins susceptibles d'occuper un emploi (59 %) que celles n'ayant pas d'incapacité (80 %).
- À mesure que la sévérité de l'incapacité augmentait, la probabilité d'occuper un emploi diminuait. Parmi les personnes de 25 à 64 ans, 76 % des personnes ayant une incapacité légère détenaient un emploi, tandis que 31 % des personnes ayant une incapacité très sévère avaient un emploi.
- Parmi les personnes avec incapacité de 25 à 64 ans qui n'avaient pas d'emploi et qui n'allaient pas à l'école, deux personnes sur cinq (39 %) étaient des travailleurs potentiels, ce qui correspond à près de 645 000 personnes avec incapacité.
- Les personnes de 25 à 64 ans ayant une incapacité plus sévère (28 %) étaient plus susceptibles de vivre dans la pauvreté (en fonction de la Mesure du panier de consommation) que les personnes du même groupe d'âge n'ayant pas d'incapacité (10 %) ou ayant une incapacité moins sévère (14 %).
- Parmi les personnes avec incapacité de 15 à 64 ans, les parents seuls et les personnes vivant seules étaient les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté parmi tous les types de situations des particuliers dans le ménage. Puisque 8 parents seuls sur 10 étaient de sexe féminin, le risque accru de vivre dans la pauvreté observé chez les membres de ce groupe touchait les femmes de manière disproportionnée.

Introduction

La prévalence des incapacités (physiques, sensorielles, cognitives ou liées à la santé mentale) chez les Canadiens est plus fréquente qu'on peut le penser. En fait, des millions de Canadiens présentent au moins une incapacité. Notre compréhension de cette population unique et des défis auxquels certains de ses membres sont confrontés dans leur vie personnelle et professionnelle, ou encore sur le plan économique, a des répercussions importantes sur tous les aspects de la société, y compris l'élaboration des politiques gouvernementales, des services de soutien à l'emploi et à l'éducation et des programmes de sensibilisation liés à l'incapacité au sein de la communauté, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le présent article constitue la première diffusion principale de Statistique Canada qui se fonde sur les résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 (ECI; consultez la zone de texte 1 pour en savoir davantage). Il est divisé en trois sections, soit les données démographiques, l'emploi et le revenu. Trois questions principales orientent cet article : Quelle est la prévalence de l'incapacité au Canada? Comment le niveau d'emploi des personnes ayant une incapacité se compare-t-il à celui des personnes n'ayant pas d'incapacité? Comment le revenu des personnes ayant une incapacité se compare-t-il à celui des personnes n'en ayant pas, et quelles répercussions cela a-t-il sur la pauvreté? Dans cet article, on examine un certain nombre de facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur l'emploi et le revenu des personnes ayant une incapacité, y compris la sévérité de l'incapacité, l'âge, le sexe, le niveau de scolarité et la situation des particuliers dans le ménage. Étant donné qu'il s'agit d'une première diffusion, ce profil est conçu uniquement pour dresser un portrait sommaire des personnes ayant une incapacité, afin de contribuer à l'établissement des nouvelles priorités du gouvernement (comme *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*; gouvernement du Canada, 2018) et à l'intérêt communautaire dans les domaines de la prévalence de l'incapacité, de la participation à la vie active et de l'inégalité du revenu.

Pourquoi est-il impossible de comparer les résultats de l'ECI de 2017 à ceux de l'ECI de 2012

Comparativement à 2012, l'ECI de 2017 fournit une meilleure couverture des personnes ayant une incapacité. Par conséquent, il n'est pas possible de comparer les tendances au fil du temps, telles que la prévalence de l'incapacité entre 2012 et 2017. Bien que les questions d'identification des incapacités (QII) aient été utilisées autant pour l'ECI de 2017 que celle de 2012 afin d'identifier les personnes ayant une incapacité, la base d'échantillonnage des deux enquêtes différerait. En effet, l'ECI est une enquête postcensitaire qui se sert des questions filtres du questionnaire détaillé du recensement¹ pour créer la base d'échantillonnage de l'enquête à partir d'une population constituée des personnes les plus susceptibles d'avoir une incapacité. La base d'échantillonnage de l'ECI de 2012 a été établie en se fondant sur un ensemble de questions filtres plus ancien, tandis que, pour l'ECI de 2017, on a eu recours à un nouvel ensemble de questions filtres ajoutées au questionnaire détaillé du Recensement de 2016. Les nouvelles questions filtres ont été conçues pour assurer une meilleure couverture de l'ensemble des personnes ayant une incapacité, et plus particulièrement des personnes dont le type d'incapacité est moins visible, comme les incapacités liées à la douleur, à la mémoire, à l'apprentissage, au développement et à la santé mentale (Grondin, 2016). Une discussion plus approfondie des changements entre l'ECI de 2012 et de 2017 se trouve dans le document suivant : « Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes ».

1. L'ECI de 2012 utilisait des questions filtres tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages, qui remplaçait le recensement cette année-là.

Zone de texte 1 L'Enquête canadienne sur l'incapacité

Le Canada recueille des données sur l'incapacité depuis plus de 30 ans. Cependant, à compter de 2012, l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) est devenue la principale source de données au Canada portant sur les incapacités des personnes âgées de 15 ans et plus. L'ECI fournit des données complètes sur les personnes avec incapacité et ce pour chaque province et territoire, et selon le groupe d'âge. L'enquête recueille aussi de l'information essentielle sur le type et la sévérité de l'incapacité, les soutiens offerts aux personnes ayant une incapacité, le profil d'emploi de ces personnes, leur revenu, leur niveau de scolarité, ainsi que d'autres renseignements liés à l'incapacité.

La population observée est constituée de Canadiens âgés de 15 ans et plus le jour du Recensement de la population de 2016 (soit le 10 mai 2016) et qui vivaient dans des logements privés. Elle exclut les personnes vivant dans des établissements institutionnels, des bases des Forces armées canadiennes, des réserves des Premières Nations ainsi que celles vivant dans d'autres logements collectifs. La population en établissement institutionnel étant exclue, les données, particulièrement pour les groupes plus âgés, doivent être interprétées en conséquence.

Dans le cadre de l'ECI, on utilise les nouvelles questions d'identification des incapacités (QII) du Canada, créées entre 2010 et 2012. Les QII sont fondées sur le modèle social de l'incapacité. Ce cadre définit l'incapacité comme la relation entre les fonctions et structures corporelles, les activités et la participation sociale, tout en tenant compte du rôle des facteurs environnementaux. Ainsi, suivant ce modèle, les répondants visés par l'ECI n'avaient pas seulement de la difficulté ou un problème causé par une condition ou un problème de santé à long terme, mais se trouvaient aussi limités dans leurs activités. La définition de l'incapacité de l'ECI comprend les personnes qui ont indiqué que leurs activités étaient « parfois », « souvent » ou « toujours » limitées en raison d'une condition ou d'un problème de santé à long terme, ainsi que les personnes qui ont indiqué être « rarement » limitées si elles étaient également incapables d'accomplir certaines tâches ou si elles pouvaient seulement les accomplir avec beaucoup de difficulté.

Section 1 Les données démographiques

La section 1 commence par un aperçu des principales données démographiques des Canadiens ayant une incapacité. En plus de la prévalence dans son ensemble, des renseignements sur la sévérité, les types et le nombre d'incapacités sont fournis, ainsi que les différences observées pour ces caractéristiques en fonction de l'âge et du sexe.²

1.1 La prévalence de l'incapacité

Un Canadien âgé de 15 ans et plus sur cinq avait une incapacité

La prévalence de l'incapacité au Canada pourrait être plus élevée qu'on le pense. En 2017, 22 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus, ou environ 6,2 millions de personnes, avaient au moins une incapacité (tableau 1).

2. Les valeurs manquantes ("ne sait pas", "non déclaré", "refus" et "enchaînement valide") ont été exclues du dénominateur dans le calcul des pourcentages partout dans l'article, le cas échéant.

Tableau 1
Population canadienne âgée de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et la situation vis-à-vis de l'incapacité, 2017

Groupe d'âge	Population totale	Personnes sans	Personnes ayant une	Prévalence de l'incapacité pourcentage
		incapacité		
		nombre		
Total – âgées de 15 ans et plus	28 008 860	21 762 230	6 246 640	22,3
15 à 24 ans	4 155 440	3 609 040	546 410	13,1
25 à 64 ans	18 636 250	14 908 330	3 727 920	20,0
25 à 44 ans	8 940 410	7 572 150	1 368 270	15,3
45 à 64 ans	9 695 840	7 336 190	2 359 650	24,3
65 ans et plus	5 217 160	3 244 860	1 972 310	37,8
65 à 74 ans	3 241 250	2 204 670	1 036 580	32,0
75 ans et plus	1 975 920	1 040 190	935 730	47,4

Note : La somme des valeurs dans chaque catégorie peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Les aînés étaient presque deux fois plus susceptibles d'avoir une incapacité que les personnes en âge de travailler

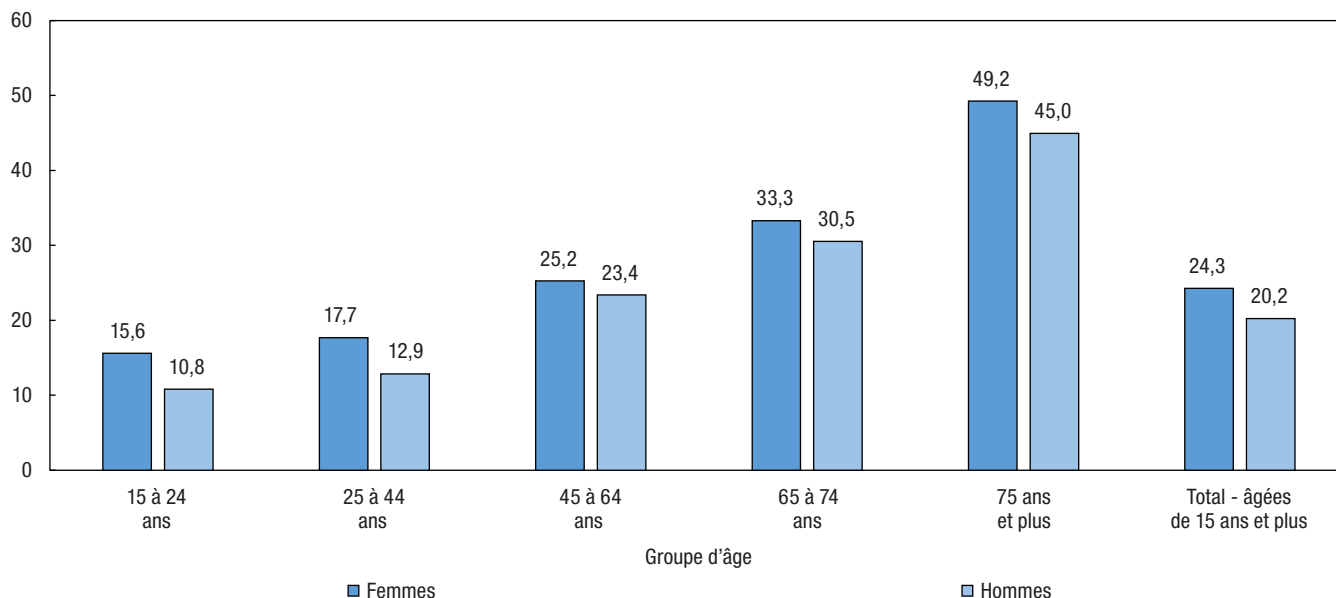
La prévalence de l'incapacité augmentait selon l'âge. Elle passait de 13 % chez les jeunes de 15 à 24 ans à près de la moitié (47 %) des personnes âgées de 75 ans et plus. Parmi les adultes de 25 à 64 ans en âge de travailler, 20 % présentaient une incapacité; chez les aînés de 65 ans et plus, ce chiffre était près du double, soit 38 %.

La prévalence de l'incapacité est plus élevée chez les femmes

La prévalence de l'incapacité chez les femmes et les hommes augmentait en fonction de l'âge. Au sein des différents groupes d'âge, les femmes, étaient toujours plus susceptibles que les hommes d'avoir une incapacité (graphique 1). À titre d'exemple, chez les personnes de 15 ans et plus, la prévalence de l'incapacité était de 24 % chez les femmes et de 20 % chez les hommes. L'écart le plus important en ce qui concerne la proportion de femmes et d'hommes ayant une incapacité (environ quatre points de pourcentage) a été observé chez les groupes des 15 à 24 ans, des 25 à 44 ans et des 75 ans et plus.

Graphique 1
Population canadienne âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le groupe d'âge et le sexe, 2017

pourcentage



Note : Les différences entre les femmes et les hommes sont significativement différentes pour tous les groupes d'âges ($p < 0,05$).

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Une personne sur cinq est classée comme ayant une incapacité « très sévère »

Un score global de sévérité a été créé dans le cadre de l'ECI. Il a été calculé pour chaque personne au moyen du nombre de types d'incapacité déclarés, du degré de difficulté éprouvé lors de la réalisation de certaines tâches, et de la fréquence de la limitation d'activités. Afin de simplifier le concept de la sévérité, quatre catégories ont été établies : légère, modérée, sévère et très sévère. Parmi les 6,2 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité, 37 % d'entre eux étaient classés parmi les personnes ayant une incapacité légère, 20 %, parmi celles ayant une incapacité modérée, 21 %, parmi celles ayant une incapacité sévère, et 22 %, parmi celles ayant une incapacité très sévère (tableau 2). Par rapport aux hommes, les femmes avec incapacité étaient plus susceptibles d'avoir une incapacité sévère ou très sévère. En revanche, les hommes avec incapacité étaient plus susceptibles que les femmes d'avoir une incapacité légère.

Tableau 2
Population canadienne âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon la sévérité et le sexe, 2017

Classe de sévérité globale	Les deux		Femmes		Hommes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total	6 246 640	100,0	3 483 090	100,0	2 763 540	100,0
Légère*	2 324 430	37,2	1 247 400	35,8	1 077 040	39,0
Moyenne	1 242 910	19,9	673 690	19,3	569 220	20,6
Sévère*	1 295 660	20,7	756 760	21,7	538 910	19,5
Très sévère*	1 383 630	22,1	805 250	23,1	578 380	20,9

* valeur significativement différente entre les femmes et les hommes à $p < 0,05$

Note : La somme des valeurs dans chaque catégorie peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

1.2 Les types d'incapacité

Les incapacités liées à la douleur, à la flexibilité, à la mobilité et à la santé mentale constituaient les types les plus fréquemment observés

Les incapacités liées à la douleur (15 %), à la flexibilité (10 %), à la mobilité (10 %) et à la santé mentale (7 %) étaient les types d'incapacité observés le plus souvent chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus (tableau 3). Suivaient les incapacités liées à la vision (5 %), à l'ouïe (5 %), à la dextérité (5 %), à l'apprentissage (4 %) et à la mémoire (4 %). Les incapacités du développement étaient le type le moins fréquent; elles étaient déclarées par environ 1 % des personnes de 15 ans et plus. La prévalence de la majorité des types d'incapacité était supérieure chez les femmes, à l'exception des incapacités liées à l'ouïe, à l'apprentissage et au développement.

Tableau 3
Population canadienne âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le type d'incapacité et le sexe, 2017

Type d'incapacité	Les deux		Femmes		Hommes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total – personnes âgées de 15 ans et plus	28 008 860	100,0	14 345 330	100,0	13 663 530	100,0
Douleur*	4 062 000	14,5	2 374 230	16,6	1 687 770	12,4
Flexibilité*	2 795 110	10,0	1 568 970	10,9	1 226 140	9,0
Mobilité*	2 676 370	9,6	1 601 010	11,2	1 075 350	7,9
Santé mentale*	2 027 370	7,2	1 272 490	8,9	754 880	5,5
Vision*	1 519 840	5,4	903 040	6,3	616 800	4,5
Ouïe*	1 334 520	4,8	619 360	4,3	715 160	5,2
Dextérité*	1 275 610	4,6	784 120	5,5	491 490	3,6
Apprentissage	1 105 680	3,9	560 970	3,9	544 700	4,0
Mémoire*	1 050 840	3,8	575 760	4,0	475 080	3,5
Développement*	315 470	1,1	123 310	0,9	192 160	1,4
Inconnu	155 810	0,6	75 150	0,5	80 660	0,6

* valeur significativement différente entre les femmes et les hommes à $p < 0,05$

Note : La somme des valeurs dans chaque catégorie peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

L'incapacité liée à la douleur est le type le plus fréquent chez les aînés

La prévalence des types d'incapacité variait en fonction de l'âge et du sexe. À titre d'exemple, moins de 5 % des jeunes de 15 à 24 ans avaient une incapacité liée à la douleur, à la flexibilité ou à la mobilité. La prévalence de chacun de ces types augmentait, cependant, chez les aînés de 65 ans et plus, pour atteindre une proportion allant de 23 % à 26 % (tableau 4). Chez les jeunes, les incapacités liées à la santé mentale (8 %) et à l'apprentissage (6 %) étaient les types d'incapacité les plus fréquents.

Tableau 4
Population canadienne âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le type d'incapacité et le groupe d'âge, 2017

Type d'incapacité	Total – âgées de 15 ans et plus	15 à 24 ans	25 à 64 ans	65 ans et plus
	pourcentage			
Douleur	14,5	4,4	13,5	26,2
Flexibilité	10,0	1,7	8,2	22,8
Mobilité	9,6	1,6	7,3	24,1
Santé mentale	7,2	7,8	7,6	5,4
Vision	5,4	2,4	4,9	9,7
Ouïe	4,8	0,9	3,6	12,2
Dextérité	4,6	1,1	3,5	10,9
Apprentissage	3,9	5,5	3,8	3,3
Mémoire	3,8	2,5	3,6	5,4
Développement	1,1	2,4	1,0	0,5
Inconnu	0,6	0,4	0,5	0,8

Note : La somme des valeurs dans chaque catégorie peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Trois jeunes sur cinq avec incapacité avaient une incapacité liée à la santé mentale

Comme mentionné précédemment, l'incapacité liée à la santé mentale était le type d'incapacité le plus fréquent chez les jeunes (8 %). En effet, environ 60 % des 546 410 jeunes avec incapacité de 15 à 24 ans avaient ce type d'incapacité. Même si la prévalence des incapacités liées à la santé mentale était, dans l'ensemble, supérieure chez les femmes par rapport aux hommes (9 % contre 6 % respectivement; tableau 5), cet écart était particulièrement prononcé chez les personnes de 15 à 24 ans, groupe pour lequel le ratio était de deux pour un (11 % contre 5 % respectivement).

Tableau 5
Population canadienne âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la santé mentale, selon le groupe d'âge et le sexe, 2017

Groupe d'âge	Les deux		Femmes		Hommes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total – âgées de 15 ans et plus	2 027 370	7,2	1 272 490	8,9	754 880	5,5
15 à 24 ans	325 670	7,8	213 630	10,6	112 040	5,3
25 à 44 ans	658 460	7,4	422 230	9,3	236 240	5,4
45 à 64 ans	762 810	7,9	469 270	9,4	293 530	6,2
65 à 74 ans	181 530	5,6	104 800	6,2	76 730	4,9
75 ans et plus	98 900	5,0	62 570	5,6	36 340	4,2

Note : La somme des valeurs dans chaque catégorie peut différer du total en raison de l'arrondissement.

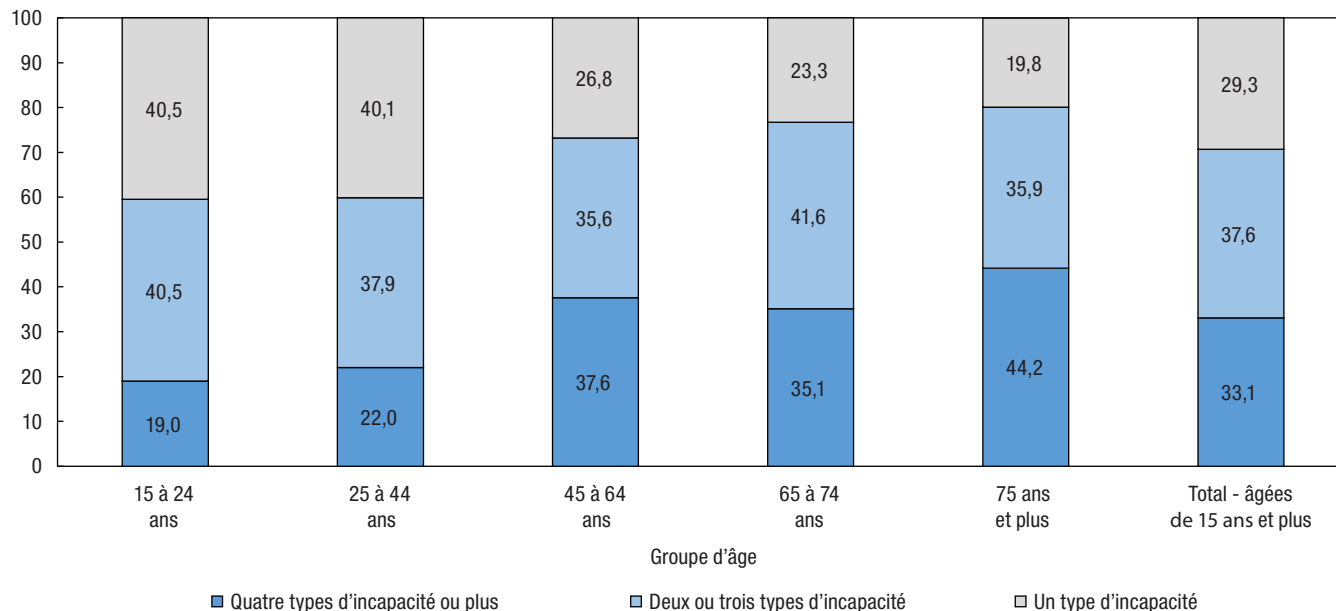
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Plus des deux tiers des personnes avec incapacité déclaraient au moins deux types d'incapacité

Des 6,2 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité, 29 % ne déclaraient qu'un seul type d'incapacité; 38 % avaient deux ou trois types d'incapacité; et 33 % en présentaient quatre ou plus (graphique 2). Dans l'ensemble, le nombre d'incapacités augmentait en fonction de l'âge. À titre d'exemple, 19 % des jeunes de 15 à 24 ans avaient quatre types d'incapacité ou plus. Ce pourcentage augmentait pour atteindre 44 % chez les personnes de 75 ans et plus.

Graphique 2
Population canadienne âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité, selon le groupe d'âge et le nombre de types d'incapacité, 2017

pourcentage



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Section 2 L'emploi

L'emploi a d'importantes répercussions sur la sécurité économique des individus et de leurs familles (Bureau international du Travail, 2004). On peut aussi le considérer comme un indicateur clé de l'inclusion au sein de la société, procurant aux personnes un sentiment d'épanouissement et donnant un sens à leur vie. Toutefois, les résultats des études antérieures ont constamment indiqué que les personnes ayant une incapacité sont moins susceptibles d'avoir un emploi que les personnes n'ayant pas d'incapacité (Bureau of Labor Statistics, 2018; Eurostat, 2015; Till et coll., 2015; Turcotte, 2014). Pour tenter de régler cette situation, l'article 27 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), ratifiée par le Canada en 2010, exige que les signataires « reconnaissent aux personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, le droit au travail », en proposant un milieu de travail « favorisant l'inclusion et accessible aux personnes handicapées ». Cette section examine les taux d'emploi des adultes en âge de travailler (âgés de 25 à 64 ans), des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) et des jeunes aînés (âgés de 65 à 69 ans) ayant une incapacité. On y analyse quelques indicateurs de base en emploi, ainsi que la taille potentielle de la population active ayant une incapacité dans un marché du travail inclusif, accessible et offrant des mesures d'adaptation. Les liens entre l'emploi et le sexe, la sévérité de l'incapacité et le plus haut niveau de scolarité atteint sont aussi évalués.

2.1 Le taux d'emploi³ chez les adultes âgés de 25 à 64 ans

L'emploi diminue au fur et à mesure que la sévérité de l'incapacité augmente

Conformément aux études antérieures mentionnées ci-dessus, les résultats de l'ECI de 2017 indiquent que le taux d'emploi des adultes ayant une incapacité était inférieur à celui des personnes n'ayant pas d'incapacité. À titre d'exemple, parmi les personnes de 25 à 64 ans, trois personnes ayant une incapacité sur cinq (59 %) détenaient un emploi, par rapport à quatre personnes n'ayant pas d'incapacité sur cinq (80 %) (tableau 6). En outre, on observait des taux d'emploi encore plus faibles pour les personnes ayant une incapacité plus sévère; les taux d'emploi diminuaient en fonction de la sévérité de l'incapacité, allant de 76 % chez les personnes ayant une incapacité légère à 31 % chez les personnes ayant une incapacité très sévère.

Tableau 6
Emploi de la population canadienne âgée de 25 à 64 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et la sévérité, 2016

	Nombre	Pourcentage
Personnes sans incapacité	11 947 870	80,1
Personnes ayant une incapacité	2 212 490	59,4
Classe de sévérité globale		
Légère	1 131 670	75,6
Moyenne	476 620	66,5
Sévère	359 810	49,0
Très sévère	244 400	31,3

Note : La somme des valeurs dans chaque catégorie peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Pour faciliter la discussion, dans le reste de l'article, les catégories « légère » et « modérée » ont été regroupées pour créer une catégorie de sévérité « moins sévère ». Les catégories « sévère » et « très sévère » ont aussi été regroupées pour créer une catégorie d'incapacité « plus sévère ».

Parmi les personnes âgées de 55 à 64 ans ayant une incapacité plus sévère, seulement 3 sur 10 détenaient un emploi

Les tendances en matière d'emploi au sein des groupes d'âge variaient selon la sévérité de l'incapacité. À titre d'exemple, les taux d'emploi obtenus pour les personnes n'ayant pas d'incapacité et celles ayant une incapacité moins sévère étaient assez semblables chez les 25 à 54 ans, alors qu'environ 8 personnes sur 10 avaient un emploi (voir les colonnes intitulées « Les deux » du tableau 7). Les taux d'emploi obtenus pour les adultes âgés

3. Dans cette section, les renseignements sur les taux d'emploi sont tirés des données couplées du Recensement de 2016 à l'ECI. Ils renvoient donc à la semaine de référence du recensement, soit du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016. Par taux d'emploi, on entend le nombre de personnes ayant un emploi exprimé en pourcentage de la population (Turcotte, 2014).

de 55 à 64 ans étaient inférieurs à ceux des groupes d'âge plus jeunes. Ainsi, parmi les personnes de ce groupe d'âge, 67 % de celles n'ayant pas d'incapacité et 58 % de celles ayant une incapacité moins sévère avaient un emploi. En revanche, chez les personnes qui présentaient une incapacité plus sévère, les tendances en matière d'emploi étaient moins uniformes parmi les groupes d'âge : environ la moitié des personnes de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans avaient un emploi, mais, parmi les personnes de 45 à 54 ans, cette proportion diminuait pour atteindre 41 %, et elle était encore plus basse, soit 30 %, chez les personnes de 55 à 64 ans.

Ces résultats soulèvent une question importante, à savoir si les personnes qui acquièrent une incapacité plus sévère tôt dans leur vie voient les obstacles auxquels elles sont confrontées se multiplier ou s'aggraver en vieillissant, ou, puisque la probabilité d'acquérir une incapacité augmente avec l'âge, si cette situation représente une hausse du nombre de personnes acquérant une incapacité sévère après leurs 45 ans, et qui font face à des défis plus grands pour conserver leur emploi. D'autres travaux sont requis pour comprendre en quoi l'âge auquel l'incapacité a débuté influe sur la participation au marché du travail.

Tableau 7

Emploi de la population canadienne âgée de 25 à 64 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le groupe d'âge, la sévérité et le sexe, 2016

Groupe d'âge	Personnes sans incapacité			Personnes ayant une incapacité					
	Femmes	Hommes	Les deux	Moins sévère			Plus sévère		
				Femmes	Hommes	Les deux	Femmes	Hommes	Les deux
	pourcentage								
25 à 34 ans	77,3	86,0	81,8	81,9	73,5	78,6	59,2	45,7	54,2
35 à 44 ans	81,7	89,5	85,6	77,1	82,1	79,3	52,7	52,6	52,7
45 à 54 ans	82,6	87,4	84,9	75,4	83,3	79,2	41,5	41,3	41,4
55 à 64 ans	62,6	71,9	67,2	50,4	64,9	57,9	27,7	32,7	29,8

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Parmi les personnes ayant une incapacité moins sévère ou n'ayant pas d'incapacité, le taux d'emploi des hommes est supérieur à celui des femmes

Lors de l'examen des taux d'emploi par sexe, on a constaté que les hommes ayant une incapacité moins sévère ou n'ayant pas d'incapacité obtenaient des taux d'emploi supérieurs à ceux des femmes dans presque tous les groupes d'âge (tableau 7). L'écart entre les sexes le plus prononcé a été observé chez les personnes de 55 à 64 ans.

Parmi les personnes ayant une incapacité plus sévère, les jeunes femmes avaient un taux d'emploi supérieur à celui des jeunes hommes

Parmi les personnes ayant déclaré une incapacité plus sévère, les jeunes femmes de 25 à 34 ans étaient plus susceptibles (59 %) d'occuper un emploi que les hommes du même groupe d'âge (46 %). Parmi les personnes de 35 à 64 ans cependant, les hommes et les femmes ayant une incapacité plus sévère affichaient un niveau d'emploi relativement égal⁴.

Des niveaux de scolarité supérieurs sont associés à des taux d'emploi plus élevés

Le niveau de scolarité est un autre facteur pour comprendre les différences observées entre les taux d'emploi. Des études antérieures ont montré que les personnes qui ont atteint un niveau de scolarité supérieur sont plus susceptibles d'avoir un emploi (Organisation de coopération et de développement économiques, 2017; Till et coll., 2015). De même, peu importe le degré de sévérité, les taux d'emploi des personnes ayant une incapacité tirés de l'ECL de 2017 étaient supérieurs chez les personnes qui détenaient un diplôme d'études postsecondaires que chez celles ayant obtenu un diplôme d'études secondaires ou n'ayant pas obtenu de diplôme. Une tendance semblable a été notée chez les personnes n'ayant pas d'incapacité (tableau 8).

4. Les différences observées entre les hommes et les femmes ayant une incapacité plus sévère appartenant aux trois groupes d'âge compris entre 35 et 64 ans n'étaient pas significatives sur le plan statistique.

Tableau 8**Emploi de la population canadienne âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de scolarité, la situation vis-à-vis de l'incapacité, la sévérité et le sexe, 2016**

Scolarité	Personnes sans incapacité		Personnes ayant une incapacité			
	Femmes	Hommes	Moins sévère		Plus sévère	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	pourcentage					
Études secondaires ou moins	65,8	79,2	54,4	67,0	28,8	32,3
Métiers/collège/cégep	80,3	86,2	79,0	79,5	47,7	49,0
Études universitaires	81,6	86,7	79,1	83,9	58,2	50,0

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

En ce qui concerne les personnes qui présentaient une incapacité plus sévère, les femmes et les hommes de 25 à 64 ans qui ne détenaient qu'un diplôme d'études secondaires ou qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires affichaient des niveaux d'emploi tout aussi faibles, alors que seulement 3 personnes sur 10 (29 % et 32 % respectivement) occupaient un emploi. Cependant, le fait d'avoir un certificat ou diplôme d'un collège, d'une école de métiers ou d'un cégep augmentait la proportion des travailleurs à près de la moitié, autant chez les hommes (49 %) que chez les femmes (48 %). Parmi les hommes ayant une incapacité plus sévère, aucune différence n'était observée en ce qui concerne le taux d'emploi des personnes ayant un diplôme universitaire et celles ayant un diplôme d'un collège, d'une école de métiers ou d'un cégep. Ainsi, la moitié (49 % à 50 %) d'entre eux avaient un emploi, sans égard au type d'études postsecondaires réalisées. En revanche, parmi les femmes ayant une incapacité plus sévère, trois femmes détenant un diplôme universitaire sur cinq (58 %) occupaient un emploi, alors que cela était le cas chez la moitié (48 %) des femmes ayant un diplôme d'études collégiales, d'une école de métiers ou d'un cégep. Malgré les différences exposées ci-dessus, les diplômés universitaires ayant une incapacité plus sévère, autant chez les femmes que chez les hommes (58 % et 50 %), étaient tout de même moins susceptibles d'occuper un emploi que les personnes ne présentant pas d'incapacité qui n'avaient qu'un diplôme d'études secondaires ou qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires (66 % et 79 %).

Lorsqu'on étudie la population de personnes avec incapacité, il ne faut pas oublier que le taux d'incapacité augmente avec l'âge (consultez la section 1). De nombreuses personnes qui font partie de cette population n'avaient pas encore d'incapacité au moment de leurs études. Ainsi, dans certains cas, l'incapacité pourrait avoir une incidence éventuelle sur le niveau de scolarité. Dans d'autres cas, le lien entre l'incapacité et la scolarité serait difficile à expliquer. Il est probable qu'il existe un lien complexe entre l'incapacité, le niveau de scolarité, l'âge auquel l'incapacité a commencé et l'emploi, et des études supplémentaires sont nécessaires afin de l'examiner.

Zone de texte 2 Pour le quart des personnes âgées de 25 à 64 ans, l'incapacité était attribuable au travail

Chez les Canadiens âgés de 25 à 64 ans ayant une incapacité, plus du quart ont déclaré que le travail était l'une des causes sous-jacentes de leur incapacité. Cela comprend les conditions en milieu de travail, ainsi que les accidents ou les blessures au travail. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de déclarer le travail comme cause de leur incapacité (33 % contre 22 %).

2.2 Les emplois à temps plein ou à temps partiel chez les adultes âgés de 25 à 64 ans

La prévalence du travail à temps partiel était supérieure chez les travailleurs ayant une incapacité plus sévère

Parmi les personnes occupant un emploi, une incapacité plus sévère était associée à une probabilité supérieure de travailler à temps partiel (moins de 30 heures par semaine; tableau 9). À titre d'exemple, parmi les personnes de 25 à 64 ans, les hommes affichant une incapacité plus sévère étaient trois fois plus susceptibles de travailler à temps partiel (25 %) que les hommes sans incapacité (8 %); les femmes ayant une incapacité plus sévère étaient

une fois et demie plus susceptibles de travailler à temps partiel (29 %) que les femmes sans incapacité (19 %)⁵. En revanche, environ un homme sur dix (avec ou sans incapacité) travaillait plus de 50 heures par semaine, tout comme une femme sur vingt⁶. D'autres études sont requises pour mieux comprendre les nuances de ces résultats. Conformément aux études antérieures (Till et coll., 2015), les heures ou journées modifiées ou réduites constituaient la mesure d'adaptation la plus fréquemment demandée; un employé avec incapacité sur cinq a déclaré un tel besoin. Il n'est toutefois pas possible d'établir avec certitude dans quelle mesure ces besoins expliquent les tendances observées en ce qui concerne l'emploi à temps plein ou à temps partiel.

Tableau 9
Emploi de la population canadienne âgée de 25 à 64 ans, selon les heures travaillées, la situation vis-à-vis de l'incapacité, la sévérité et le sexe, 2016

Heures travaillées	Personnes sans incapacité		Personnes ayant une incapacité			
	nombre	pourcentage	Moins sévère		Plus sévère	
			nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Femmes						
Temps partiel	1 015 900	18,8	175 390	22,8	84 610	29,1
À temps plein	4 374 820	81,2	595 500	77,2	205 840	70,9
Plus de 50 heures	249 960	4,6	35 110	4,6	13 810 ^E	4,8 ^E
Hommes						
Temps partiel	457 000	7,5	80 510	10,8	54 340	25,1
À temps plein	5 625 570	92,5	665 580	89,2	162 560	74,9
Plus de 50 heures	708 890	11,7	85 470	11,5	19 110 ^E	8,8 ^E

^E à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

2.3 L'aptitude au travail chez les adultes avec incapacité âgés de 25 à 64 ans qui n'occupent pas d'emploi

Puisque les taux d'emplois sont moins élevés chez les personnes avec incapacité, comme il a été mentionné précédemment (à la section 2.1), il est utile de fournir une indication de la taille de la population active potentielle avec incapacité selon un scénario idéal, c'est-à-dire dans un marché du travail inclusif, sans discrimination, pleinement accessible et où des mesures d'adaptation complètes seraient offertes. L'aptitude au travail est une façon d'examiner comment le marché du travail pourrait changer dans des conditions plus inclusives, en décrivant les personnes qui ne travaillent pas, mais qui pourraient obtenir un emploi rémunéré dans ce scénario idéal. Il ne s'agit pas d'une tentative de mesurer la capacité interne, la capacité de travailler ou même la probabilité qu'une personne trouve un emploi dans les conditions actuelles. En améliorant notre compréhension de la population de travailleurs potentiels, on pourra mieux cibler les programmes du marché du travail.

Près de 645 000 personnes avec incapacité pourraient avoir un emploi rémunéré dans un marché du travail inclusif

Parmi les personnes de 25 à 64 ans ayant une incapacité qui n'avaient pas d'emploi et qui ne fréquentaient pas l'école, deux personnes sur cinq (39 %) ont montré qu'elles étaient aptes au travail (veuillez consulter la zone de texte 3 pour en savoir davantage). Cela signifie que 644 640 personnes avec une incapacité ne travaillaient pas, mais étaient aptes au travail.

Parmi les adultes de 25 à 64 ans qui ne travaillaient pas, les hommes étaient plus susceptibles d'être aptes à travailler que les femmes (42 % contre 37 %). Par contre, en nombres absolus, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes en ce qui concerne l'aptitude au travail (350 200 femmes contre 294 440 hommes). Cela est attribuable, en partie, au taux d'incapacité supérieur chez les femmes, ainsi qu'à leur taux d'emploi inférieur.

5. Les femmes n'ayant pas d'incapacité ou ayant une incapacité moins sévère étaient plus susceptibles d'avoir travaillé à temps partiel (19 % et 23 % respectivement) que les hommes (8 % et 11 % respectivement). Aucune différence statistiquement significative n'a été observée en ce qui concerne le travail à temps partiel des hommes et des femmes ayant une incapacité plus sévère.

6. Malgré ces résultats relatifs au travail à temps plein et aux heures prolongées, la médiane des heures travaillées par les adultes de 25 à 64 ans ayant une incapacité était d'environ 39 heures par semaine. Ce chiffre était sensiblement le même que celui observé chez les personnes n'ayant pas d'incapacité. En outre, on n'a observé aucune différence significative sur le plan statistique selon le sexe ou le groupe d'âge, sans égard à l'incapacité.

Zone de texte 3 Définition de l'aptitude au travail

Dans le cadre de notre approche, semblable à celle de Till et coll. (2015), les chômeurs officiels et les personnes inactives qui déclaraient qu'ils chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois étaient classés parmi les personnes aptes au travail. Les personnes qui ont déclaré « être à la retraite de façon permanente », celles qui ont déclaré que leur état les empêche complètement de travailler et qu'il n'existe aucune mesure d'adaptation au travail qui leur permettrait de travailler, et celles qui sont confinées à la maison ont été classées dans la catégorie des personnes qui ne sont pas des travailleurs potentiels.

Les étudiants qui n'appartenaient à aucune des catégories ci-dessus (chômeur, à la recherche d'un travail, confiné à la maison, etc.) ont été entièrement exclus de l'analyse. Même si plusieurs ou la plupart d'entre eux deviendront des travailleurs, leur aptitude au travail actuelle n'est pas déterminée. C'est pourquoi ces étudiants ne faisaient ni partie des travailleurs potentiels ni des personnes qui n'étaient pas des travailleurs potentiels.

Enfin, quiconque n'appartenait pas aux catégories énumérées ci-dessus faisait partie de la catégorie des personnes aptes au travail⁷.

2.4 L'emploi et la scolarité des jeunes de 15 à 24 ans ayant une incapacité

Dans les sections 2.1 à 2.3, on a examiné les caractéristiques liées à l'activité sur le marché du travail pour les adultes avec incapacité qui sont en âge de travailler (âgés de 25 à 64 ans). Cependant, il est aussi essentiel d'étudier ces caractéristiques chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans), puisque les personnes appartenant à ce groupe d'âge vivent habituellement un certain nombre de transitions clés, alors qu'elles passent de l'école secondaire à un établissement d'enseignement postsecondaire ou au marché du travail. Même si de nombreux jeunes trouvent ces transitions difficiles, les personnes ayant une incapacité peuvent faire face à des défis additionnels (Crawford, 2012; Lindsay, 2010; Pandey et Agarwal, 2013). Cette section met l'accent sur les jeunes qui ne fréquentent pas l'école et qui n'ont pas d'emploi, puisque les membres de ce groupe peuvent avoir éprouvé des difficultés particulières lors de ces transitions.

Comme mentionné à la section 1 portant sur les données démographiques, les jeunes avec incapacité avaient un profil plutôt différent de celui des adultes en âge de travailler et des personnes âgées. Plus particulièrement, les types d'incapacité les plus fréquents chez les jeunes étaient les incapacités liées à la santé mentale et à l'apprentissage. En outre, ces types d'incapacité sont souvent présents ensemble : près du quart (25 %) de tous les jeunes avec incapacité avaient à la fois une incapacité liée à la santé mentale et une incapacité liée à l'apprentissage. En fait, plus des trois quarts (77 %) de tous les jeunes avec incapacité avaient une incapacité liée à la santé mentale ou à l'apprentissage. Il est important de noter ce point, puisqu'il peut avoir des répercussions sur les types de défis auxquels sont confrontés les jeunes avec incapacité, ainsi que les types de mesures d'adaptation dont ils ont besoin pour étudier dans un établissement d'enseignement postsecondaire ou trouver un emploi.

Un jeune ayant des incapacités plus sévères sur trois n'allait pas à l'école ou n'avait pas d'emploi

La sévérité de l'incapacité était fortement liée à la fréquentation scolaire et à l'emploi chez les jeunes. Les hommes et les femmes âgés de 15 à 24 ans qui avaient une incapacité plus sévère étaient environ deux fois plus susceptibles de ne pas fréquenter l'école et de ne pas occuper d'emploi que les personnes ayant une incapacité moins sévère (tableau 10).

7. Voir l'annexe A pour obtenir des renseignements détaillés sur la définition de la variable de l'aptitude au travail.

Tableau 10**Population canadienne âgée de 15 à 24 ans ayant une incapacité, selon l'inscription scolaire et le statut d'emploi, la sévérité et le sexe, 2017**

Inscription scolaire et emploi	Personne ayant une incapacité			
	Moins sévère		Plus sévère	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	pourcentage			
À l'école, a un emploi	27,4	19,1	17,9	8,4 ^F
À l'école, sans emploi	24,9	31,5	33,7	40,5
Pas à l'école, a un emploi	32,8	33,5	20,1	17,5
Pas à l'école, sans emploi	14,9	15,9	28,2	33,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

^F à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Bien que la prévalence des incapacités liées à la santé mentale ou à l'apprentissage était élevée chez les jeunes (77 %), elle l'était encore plus chez ceux qui n'allaient pas à l'école et qui n'avaient pas d'emploi. Parmi les jeunes n'allant pas à l'école et n'occupant pas d'emploi, 9 personnes sur 10 (87 %) avaient une incapacité liée à la santé mentale, une incapacité liée à l'apprentissage ou ces deux types d'incapacité (3 personnes sur 10 avaient les deux).

Les jeunes femmes et les jeunes hommes étaient tout aussi susceptibles d'être ni à l'école ni en emploi. Cependant, dans le cas des personnes de ce groupe d'âge qui fréquentaient l'école, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de travailler et étudier en même temps. L'expérience de travail pendant les études (p. ex. les stages, les programmes travail-études et la formation en apprentissage) peut accroître la probabilité de réussir la transition entre l'école et le travail (Till et coll., 2015). Parmi les personnes de 15 à 24 ans ayant une incapacité plus sévère qui fréquentaient l'école, les jeunes femmes étaient deux fois plus susceptibles que les hommes d'avoir un emploi (35 % contre 17 %). Parmi les jeunes ayant une incapacité moins sévère qui fréquentaient l'école, la moitié (52 %) des femmes avaient aussi un emploi, par rapport à 38 % des hommes.

Plus de 83 000 jeunes avec incapacité qui ne fréquentaient pas l'école et qui n'avaient pas d'emploi étaient aptes au travail

Les jeunes qui ne fréquentent pas l'école et qui n'ont pas de travail peuvent être préoccupants. Pour certaines personnes, une telle situation peut indiquer que, en raison de l'incapacité, l'entrée sur le marché du travail est très improbable en toute circonstance. Dans d'autres cas, cependant, si des mesures d'adaptation et des soutiens appropriés sont offerts, la transition vers l'emploi est beaucoup plus probable. Parmi les 108 790 jeunes qui ne fréquentaient pas l'école et qui n'avaient pas d'emploi, 83 440 étaient des travailleurs potentiels. Il convient de souligner que 84 % d'entre eux présentaient une incapacité liée à la santé mentale, une incapacité liée à l'apprentissage ou ces deux types d'incapacité. En outre, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes en ce qui concerne les personnes aptes au travail (45 650 contre 37 790).

2.5 L'emploi chez les jeunes aînés âgés de 65 à 69 ans ayant une incapacité

De nombreux jeunes aînés ayant une incapacité continuent de travailler

Comme mentionné précédemment, parmi les adultes en âge de travailler (25 à 64 ans), les taux d'emploi étaient moins élevés chez les groupes plus âgés, comparativement aux groupes plus jeunes. Cependant, lorsqu'on examine les aînés, on constate que de nombreuses personnes ayant une incapacité continuaient de travailler après l'âge typique du départ à la retraite. Ainsi, plus du tiers (34 %) des hommes ayant une incapacité moins sévère qui étaient âgés de 65 à 69 ans occupaient un emploi. Cette proportion était la même chez les hommes n'ayant pas d'incapacité. À titre comparatif, parmi les hommes de 65 à 69 ans ayant une incapacité plus sévère, une personne sur cinq (21 %^F) occupait un emploi. Chez les femmes, le portrait était semblable. Les femmes de 65 à 69 ans n'ayant pas d'incapacité étaient plus susceptibles que les femmes du même âge ayant une incapacité moins sévère ou plus sévère d'avoir un emploi (22 % contre 16 %^F et 10 %^F). Dans l'ensemble, près de 117 900 personnes de 65 à 69 ans ayant une incapacité ont continué de travailler.

Section 3 Le revenu

L'article 28 (niveau de vie adéquat et protection sociale) de la CNUDPH exige un niveau de vie adéquat pour les personnes ayant une incapacité, ainsi qu'un accès à des « programmes de réduction de la pauvreté » visant les personnes ayant une incapacité. Ces dispositions se fondent sur le risque accru de pauvreté qui accompagne souvent l'incapacité, et ce, partout dans le monde (Organisation des Nations Unies, 2012). Dans le document diffusé le 21 août 2018 intitulé *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* (gouvernement du Canada, 2018)⁸, le gouvernement du Canada établit des cibles et des mesures pour réduire la pauvreté de nombreux groupes vulnérables, notamment les personnes ayant une incapacité, reconnaissant ainsi que ce groupe est plus vulnérable sur le plan de la pauvreté.

Quelle est la situation de revenu des personnes ayant une incapacité, et en quoi l'emploi influe-t-il sur cette situation? Lorsqu'on effectue une analyse en fonction du nouveau seuil de pauvreté officiel du Canada, quels sont les résultats obtenus pour la population ayant une incapacité? Cette section comprend une analyse de ces questions en fonction de caractéristiques clés, comme la sévérité, le sexe, l'âge et la situation des particuliers dans le ménage. Enfin, la situation unique des personnes ayant une incapacité qui ont été incapables de se procurer les aides, les appareils et les médicaments requis est examinée dans le contexte de la pauvreté. Le fait de vivre au-dessus du seuil de pauvreté réduit-il ou élimine-t-il le risque que des besoins liés à l'incapacité restent insatisfaits en raison du coût des solutions nécessaires?

3.1 Le revenu personnel médian⁹

Cette section débute par un examen du revenu personnel médian provenant de toutes les sources (les gains et le revenu de toutes les autres sources tenant compte des répercussions de différents programmes de soutien), afin de fournir certaines données de base sur le revenu des personnes ayant une incapacité à des fins de référence future.

Le revenu personnel le plus faible est enregistré chez les personnes ayant une incapacité plus sévère

Chez les adultes en âge de travailler âgés de 25 à 64 ans, le revenu personnel était étroitement lié à la sévérité de l'incapacité. La médiane du revenu personnel après impôts des personnes sans incapacité était supérieure (38 980 \$) à celle des personnes ayant une incapacité moins sévère (34 330 \$) et celle des personnes ayant une incapacité plus sévère (19 160 \$). En fait, le revenu des personnes ayant une incapacité plus sévère était deux fois moins élevé que celui des personnes sans incapacité.

En revanche, parmi les aînés, les écarts de revenu médian observés en fonction de la situation vis-à-vis de l'incapacité et de la sévérité étaient moins importants, alors que les revenus allaient de 27 880 \$ chez les aînés n'ayant pas d'incapacité à 22 230 \$ chez ceux qui avaient une incapacité plus sévère. Conformément à la transition typique du revenu d'emploi au revenu de retraite, les aînés sans incapacité affichaient des niveaux de revenu inférieurs à ceux des personnes en âge de travailler; les personnes ayant une incapacité moins sévère affichaient la même tendance. Par contre, le contraire était vrai pour les personnes ayant une incapacité plus sévère, le revenu médian des aînés étant supérieur à celui des personnes en âge de travailler (22 230 \$ contre 19 160 \$). Une analyse plus poussée et détaillée qui va au-delà de la portée de cet article serait nécessaire pour mieux comprendre ces différences¹⁰.

8. Voir [La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#) pour le document complet qui a été diffusé le 28 août 2018.

9. Ce terme renvoie au revenu personnel médian provenant de toutes les sources, après impôts, pour l'année 2015. On examine le revenu après impôts puisqu'il tient compte des répercussions des mesures fiscales visant à réduire l'inégalité du revenu.

10. À titre d'exemple, une comparaison des niveaux d'emploi, de la rémunération et des sources de revenus de divers groupes contribuerait à mettre en évidence les différences entre ces groupes en ce qui a trait aux changements à la composition du revenu qui surviennent lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans et deviennent admissibles à divers types de revenu de pension, ainsi que la Sécurité de la vieillesse (SV) et, dans certains cas, le Supplément de revenu garanti (SRG).

Le niveau de revenu des femmes était inférieur à celui des hommes

L'écart de revenu entre les sexes observés au sein de la population générale a été bien documenté au fil des ans (Drolet, 2011; Fox et Moyser, 2018; Morissette, Picot et Lu, 2013); conformément à cela, les femmes en âge de travailler n'ayant pas d'incapacité et celles ayant une incapacité moins sévère affichaient un revenu médian qui équivalait à environ les trois quarts de celui des hommes (tableau 11). Parmi les personnes ayant une incapacité plus sévère, l'écart de revenu entre les sexes était plus petit, le revenu des femmes représentant environ 90 % de celui des hommes (17 520 \$ contre 20 230 \$). Cependant, il convient de souligner que, chez les femmes et les hommes ayant une incapacité plus sévère, les niveaux de revenu correspondaient à environ la moitié du revenu des femmes et des hommes sans incapacité.

Tableau 11

Revenu personnel après impôts médian de la population canadienne âgée de 25 et plus, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, la sévérité, le groupe d'âge et le sexe, 2015

Situation vis-à-vis de l'incapacité	25 à 64 ans		65 ans et plus	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	dollars			
Personnes sans incapacité	34 460	44 410	23 200	34 340
Personnes ayant une incapacité				
Moins sévère	30 080	39 710	22 980	31 550
Plus sévère	17 520	20 230	19 520	27 560

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Parmi les aînés de 65 ans et plus, le revenu médian des femmes représentait environ les deux tiers de celui des hommes, sans égard à la présence d'une incapacité ou à la sévérité. Comme il a été mentionné précédemment, uniquement chez les personnes ayant une incapacité plus sévère, les aînés affichaient un niveau de revenu médian supérieur à celui des adultes en âge de travailler. Bien que cette situation touche autant les hommes que les femmes ayant une incapacité plus sévère, l'écart observé entre les aînés et les adultes en âge de travailler était supérieure chez les hommes (27 560 \$ contre 20 230 \$) que chez les femmes (19 520 \$ contre 17 520 \$)¹¹.

Les personnes avec incapacité qui occupent un emploi disposent encore d'un revenu inférieur à celui des personnes sans incapacité

Le portrait initial du revenu médian que nous venons de présenter met en évidence la réalité des personnes avec incapacité, comparant des groupes clés en fonction de l'âge, du sexe et de la sévérité de l'incapacité. Or, on dit souvent que l'emploi est le meilleur remède à la pauvreté (Azevedo et coll., 2013; Bureau international du Travail, 2003). Comme le montre la section 2 sur l'emploi, les personnes avec incapacité, particulièrement celles dont l'incapacité était plus sévère, étaient moins susceptibles que les personnes n'ayant pas d'incapacité d'occuper un emploi. Dans le cas des personnes qui occupaient un emploi, l'emploi permettait-il de combler l'écart en matière de revenu entre les personnes avec et sans incapacité?

Les adultes de 25 à 64 ans qui occupaient un emploi pendant la totalité ou une partie de l'année 2015 avaient un revenu médian environ trois fois supérieur à celui de leurs homologues qui n'avaient pas d'emploi (tableau 12). Cette tendance générale était uniforme, sans égards à la présence d'une incapacité, à la sévérité et au sexe. Cependant, les travailleurs ayant une incapacité moins sévère avaient tout de même un revenu médian inférieur à celui des personnes sans incapacité, et les travailleurs ayant une incapacité plus sévère avaient un revenu médian inférieur à celui des personnes ayant une incapacité moins sévère. Cette situation montre que, même si l'emploi contribue grandement au revenu des personnes avec incapacité, leur revenu est tout de même inférieur à celui des personnes n'ayant pas d'incapacité.

11. Parmi les personnes ayant une incapacité plus sévère, l'écart entre les sexes en ce qui concerne le revenu personnel médian après impôts variait fortement en fonction des groupes d'âge. Parmi les personnes de 25 à 44 ans ayant une incapacité plus sévère, par exemple, les femmes affichaient un niveau de revenu légèrement supérieur à celui des hommes. Cependant, la situation était inversée après l'âge de 45 ans, alors que le revenu des hommes ayant une incapacité plus sévère était supérieur à celui des femmes. Parmi les personnes n'ayant pas d'incapacité ou ayant une incapacité moins sévère, les hommes avaient un revenu supérieur à celui de leurs homologues de sexe féminin dans tous les groupes d'âge, sauf celui des personnes de 25 à 34 ans ayant une incapacité moins sévère, pour lequel il n'existait pas de différence statistiquement significative entre les sexes en ce qui concerne le revenu. (Les tableaux qui présentent cette répartition selon l'âge ne sont pas montrés.)

Tableau 12**Revenu personnel après impôts médian de la population canadienne âgée de 25 à 64 ans, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, la sévérité et le statut d'emploi, 2015**

Situation vis-à-vis de l'incapacité	Sans emploi	Ayant un emploi	Ayant un emploi - travail à temps plein toute l'année
	dollars		
Personnes sans incapacité	11 520	42 320	49 380
Personnes ayant une incapacité			
Moins sévère	12 540	39 550	47 290
Plus sévère	12 520	31 820	41 640

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

En allant encore plus loin, même en limitant l'analyse aux personnes qui ont travaillé à temps plein pendant au moins 49 semaines en 2015 (travail à temps plein toute l'année), le revenu médian de tous les groupes était supérieur à celui de leurs homologues qui avaient occupé tout type d'emploi. Cependant, il restait un écart en matière de revenu entre les personnes sans incapacité, les personnes ayant une incapacité moins sévère et les personnes ayant une incapacité plus sévère, de sorte que les travailleurs à temps plein pendant toute l'année ayant une incapacité plus sévère recevaient un revenu représentant 84 % du revenu des travailleurs n'ayant pas d'incapacité. Cela suggère que l'incapacité et la sévérité de l'incapacité peuvent aussi être associées à des différences relativement aux taux de rémunération¹².

3.2 Les personnes ayant une incapacité qui vivent dans la pauvreté

Dans le cadre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, les personnes ayant une incapacité font partie des groupes qui présentent un risque accru de vivre dans la pauvreté. La nouvelle mesure officielle de la pauvreté du Canada est calculée au niveau des ménages, et est corrigée en fonction de la taille du ménage et d'un certain nombre d'autres facteurs (voir la zone de texte 4). Elle propose une façon pratique de comparer différents groupes, afin d'évaluer l'étendue de la pauvreté au sein de ces groupes.

Zone de texte 4 Le seuil officiel de pauvreté au Canada

Comme annoncé en août 2018, Emploi et Développement social Canada a adopté la Mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure officielle de la pauvreté au Canada. La mesure se fonde sur le coût d'un ensemble précis (« panier ») de biens et de services représentant un niveau de vie de base, modeste (p. ex. des aliments, des vêtements et un logement) dans une région donnée et selon une taille de famille particulière¹³. Le revenu disponible d'une famille est ensuite comparé à ce seuil pour déterminer s'il est « au-dessus ou égal » ou encore « en dessous » du seuil. On considère que les membres d'une famille vivant sous le seuil ont un faible revenu ou vivent dans la pauvreté¹⁴.

Les personnes ayant une incapacité plus sévère sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté

Parmi la population ne comptant pas les aînés, le risque de vivre dans la pauvreté augmentait en fonction de la sévérité de l'incapacité (tableau 13). Chez les jeunes de 15 à 24 ans, dont une proportion vivait peut-être toujours dans la résidence familiale, les personnes n'ayant pas d'incapacité (17 %) étaient moins susceptibles de vivre sous le seuil officiel de pauvreté au Canada que les personnes ayant une incapacité moins sévère (23 %) ou plus sévère (28 %)¹⁵. Les adultes en âge de travailler affichaient une tendance semblable, alors que 10 % des personnes sans

12. L'analyse des raisons expliquant ces différences ne fait pas partie de la portée de cet article.

13. La « famille économique » est l'unité servant à calculer la MPC. Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil. Les membres du couple peuvent être de sexe opposé ou de même sexe. Les personnes qui vivent seules constituent elles aussi leur propre famille économique.

14. Veuillez consulter Statistique Canada (2016) pour obtenir davantage de renseignements sur l'établissement de la Mesure du panier de consommation. La MPC n'est pas fournie pour les personnes qui vivent dans les territoires.

15. Même si les différences entre les personnes sans incapacité et les personnes des deux groupes d'incapacité (moins sévère et plus sévère) étaient statistiquement significatives, la différence observée entre les jeunes ayant une incapacité moins sévère et ceux ayant une incapacité plus sévère n'était pas significative.

incapacité vivaient dans la pauvreté, par rapport à 14 % des personnes ayant une incapacité moins sévère, et 28 % des personnes ayant une incapacité plus sévère. Ainsi, le taux de faible revenu chez les adultes en âge de travailler ayant une incapacité plus sévère correspondait au double de celui des adultes en âge de travailler ayant une incapacité moins sévère, et près du triple de celui des personnes n'ayant pas d'incapacité.

Tableau 13

Population canadienne âgée de 15 ans et plus, vivant sous le seuil officiel de pauvreté au Canada, selon le groupe d'âge, la situation vis-à-vis de l'incapacité et la sévérité, 2015

Groupe d'âge	Personnes sans incapacité	Personnes ayant une incapacité	
		Moins sévère	Plus sévère
		pourcentage	
15 à 24 ans	16,7	22,5	27,6
25 à 64 ans	10,0	14,2	28,3
65 ans et plus	6,0	7,3	10,4

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Les aînés sont moins susceptibles de vivre dans la pauvreté

Les aînés sont moins susceptibles que le reste de la population de vivre sous le seuil officiel de pauvreté au Canada, sans égard à l'incapacité ou à la sévérité. Les aînés sans incapacité ou dont l'incapacité était moins sévère affichaient des taux de pauvreté d'environ 6 % ou 7 %, tandis que les aînés dont l'incapacité était plus sévère affichaient des taux légèrement supérieurs, soit 10 %. Ainsi, les aînés ayant une incapacité plus sévère étaient tout de même plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que ceux dont l'incapacité était moins sévère ou ceux n'ayant aucune incapacité. Cependant, ils étaient environ trois fois moins susceptibles que les adultes en âge de travailler ayant une incapacité plus sévère de vivre dans la pauvreté.

Un nombre supérieur de femmes que d'hommes ayant une incapacité vivaient dans la pauvreté

Sans égard à la sévérité ou à l'âge, il n'existait aucune différence statistiquement significative entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la probabilité qu'ils vivent dans la pauvreté. Cependant, parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité qui vivaient sous le seuil de pauvreté officiel au Canada, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes (622 300 contre 425 030).

Les parents seuls et les personnes vivant seules sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté

Chez les personnes vivant dans un même ménage, la situation des particuliers dans le ménage est une façon de comprendre les principales structures de la famille, et tout particulièrement la place du répondant au sein de cette structure. De manière générale, certaines structures de la famille, comme les ménages ne comptant qu'un parent seul et ceux constitués d'une personne vivant seule, affichent un risque supérieur de vivre sous le seuil officiel de pauvreté au Canada (gouvernement du Canada, 2018). Ainsi, l'analyse qui suit porte principalement sur le risque de pauvreté auquel sont exposées les personnes vivant dans différents types de ménages et de structures de la famille, et évalue si la présence d'une incapacité augmente ce risque.

Chez les personnes de 15 à 64 ans¹⁶, le risque de vivre sous le seuil officiel de pauvreté au Canada variait considérablement selon le type de situation des particuliers dans le ménage. Ces différences étaient aussi associées à la présence d'une incapacité, ainsi qu'à la sévérité de l'incapacité (tableau 14). Il convient de noter que, par « parent seul », on entend les personnes qui ne font pas partie d'un couple, mais qui ont des enfants (de quelque âge que ce soit, y compris les enfants adultes) qui vivent avec elles. Par « vivant avec au moins un parent ou tuteur », on entend toute personne qui vit avec au moins un parent ou tuteur à la maison.

16. Cette analyse de la pauvreté et de la situation des particuliers dans le ménage comprend les jeunes de 15 à 24 ans, car les jeunes qui vivent avec un parent ou un tuteur se distinguent des ceux qui vivent seuls, qui sont des parents seuls ou qui vivent au sein d'un couple. Ainsi, pour les jeunes qui ont quitté la résidence familiale avant l'âge de 25 ans, le risque accru de vivre dans la pauvreté associé au fait de vivre seul ou à titre de parent seul est pris en considération.

Tableau 14

Population canadienne âgée de 15 à 64 ans, sous le seuil officiel de pauvreté au Canada, selon la situation des particuliers dans le ménage sélectionnée¹, la situation vis-à-vis de l'incapacité et la sévérité, 2015

Place au sein du ménage	Personnes sans incapacité	Personnes ayant une incapacité	
		Moins sévère	Plus sévère
		pourcentage	
Fait partie d'un couple, sans enfants	6,2	5,4	14,3
Fait partie d'un couple, avec enfants	7,0	6,5	14,9
Vivant avec au moins un parent/gardien	8,1	11,5	13,6
Parent seul avec enfants	24,2	33,5	40,7
Personne vivant seule	21,5	32,7	61,4

1. Les personnes vivant dans un ménage avec d'autres mais ne faisant pas partie d'une famille de recensement ne sont pas incluses dans ce tableau parce que cette situation des particuliers dans le ménage englobe un large éventail de situations, incluant les personnes vivant avec des colocataires, de la famille étendue, ou des individus vivant dans des ménages multigénérationnels.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Les taux de faible revenu les plus bas ont été observés chez les personnes qui formaient un couple au sein du ménage (avec ou sans enfants) ou chez celles qui vivaient avec au moins un parent ou tuteur à titre d'enfant adulte au sein du ménage. Cependant, même dans ces structures de la famille, les personnes ayant une incapacité plus sévère étaient environ deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que leurs homologues sans incapacité.

Les parents seuls et les personnes vivant seules étaient les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Parmi les personnes n'ayant pas d'incapacité, le taux de pauvreté des parents seuls était quatre fois supérieur à celui des personnes vivant dans un ménage constitué de deux parents et d'un ou plusieurs enfants (24 % contre 6 %). Chez les personnes avec incapacité, le fait d'être un parent seul avait un effet beaucoup plus important sur le taux de pauvreté, et la situation s'aggravait en fonction de la sévérité. Ainsi, 41 % des parents seuls ayant une incapacité plus sévère vivaient sous le seuil de la pauvreté par rapport à une proportion de 24 % pour les parents seuls n'ayant aucune incapacité¹⁷. Il est important de souligner que, peu importe la situation vis-à-vis de l'incapacité ou la sévérité, 8 parents seuls sur 10 étaient de sexe féminin. Cela indique que le risque élevé de pauvreté touchait les femmes de manière disproportionnée.

Parmi les personnes sans incapacité ou ayant une incapacité moins sévère, la probabilité de vivre dans la pauvreté pour les personnes vivant seules était semblable à celle des parents seuls. Par contre, les personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité plus sévère qui vivaient seules affichaient le taux de pauvreté le plus élevé parmi tous les groupes examinés, alors que 6 personnes sur 10 vivaient sous le seuil officiel de pauvreté au Canada¹⁸.

17. Il convient de souligner que de nombreux parents seuls étaient des parents d'enfants adolescents ou adultes vivant à la maison : 59 % des parents seuls de 15 à 64 ans (peu importe la situation vis-à-vis de l'incapacité) vivaient avec au moins un enfant de 15 ans et plus. Plusieurs de ces enfants touchaient un revenu, et celui-ci est ajouté au revenu de la famille économique. Parmi les parents seuls de ménages au sein desquels tous les enfants étaient âgés de moins de 15 ans, les taux de pauvreté étaient de 35 % chez les parents seuls n'ayant pas d'incapacité, de 48 % chez ceux ayant une incapacité moins sévère, et de 57 % chez ceux ayant une incapacité plus sévère. En ce qui concerne les parents seuls vivant avec au moins un enfant âgé de 15 ans et plus, les taux étaient environ deux fois plus bas pour chaque groupe : 16 % chez les personnes n'ayant pas d'incapacité, 25 % chez les personnes ayant une incapacité moins sévère, et 35 % chez les personnes ayant une incapacité plus sévère.

18. Les aînés qui vivaient seuls affichaient des taux de pauvreté inférieurs à ceux de leurs homologues âgés de 15 à 64 ans; à titre d'exemple, 24 % des aînés ayant une incapacité plus sévère qui vivaient seuls se trouvaient sous le seuil officiel de pauvreté au Canada, par rapport à une proportion de 61 % chez les personnes de 15 à 64 ans. Bien que ce taux soit beaucoup plus bas chez les aînés, des taux supérieurs de faible revenu ont été enregistrés chez les aînés qui présentaient une incapacité plus sévère, par rapport à ceux obtenus pour les personnes n'ayant pas d'incapacité et celles ayant une incapacité moins sévère (24 % contre 13 % et 14 %). Parmi les aînés avec incapacité qui vivaient seuls, plus de 7 personnes sur 10 étaient des femmes.

3.3 Les besoins en matière de soutiens à l'incapacité qui sont insatisfaits en raison du coût

Le coût est la principale raison expliquant les besoins insatisfaits en matière d'aides, d'appareils et de médicaments

L'ECL comporte un certain nombre de questions sur les besoins concernant divers soutiens, y compris les aides et les appareils (comme une canne, une marchette, un logiciel spécialisé ou des caractéristiques architecturales dans la maison, notamment des entrées de porte élargies et des rampes), ainsi que les médicaments d'ordonnance¹⁹. Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité, 1,5 million d'entre elles avaient un besoin insatisfait en ce qui concerne une aide ou un appareil. De ce nombre, 1 million de personnes ont indiqué que le besoin était insatisfait en raison du coût de l'aide ou de l'appareil. Cela représentait 69 % des personnes ayant des besoins insatisfaits, ou 17 % de toutes les personnes avec une incapacité.

De même, 836 690 personnes (soit 13 % de toutes les personnes de 15 ans et plus avec incapacité) déclaraient avoir des besoins insatisfaits en raison du coût des médicaments d'ordonnance²⁰. On considérerait qu'un besoin était insatisfait lorsque, en raison du coût des médicaments, une personne se rationnait en prenant une dose inférieure à celle prescrite ou encore ne consommait pas du tout un médicament requis.

Dans l'ensemble, plus du quart (26 %) des personnes avec incapacité avaient des besoins non satisfaits attribuables au coût pour au moins un de ces types de soutiens. Cela représentait plus de 1,6 million d'adultes qui n'étaient pas en mesure de se procurer toute l'aide, les appareils ou les médicaments d'ordonnance dont ils avaient besoin.

L'âge et la sévérité ont des répercussions sur la capacité de se procurer des aides et des médicaments

Parmi les 4,3 millions de personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, 3 personnes sur 10 (29 %) avaient des besoins non comblés en ce qui concerne une aide, un appareil ou des médicaments d'ordonnance en raison du coût, par rapport à 2 personnes sur 10 (21 %) parmi les quelques 2 millions d'aînés ayant une incapacité (tableau 15). De même, les besoins qui n'étaient pas comblés en raison du coût étaient plus fréquents chez les personnes ayant une incapacité plus sévère; 4 personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité plus sévère sur 10 (37 %) avaient des besoins insatisfaits en raison du coût, par rapport à 2 personnes ayant une incapacité moins sévère sur 10 (18 %).

Tableau 15
Population canadienne âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité et des besoins insatisfaits en raison du coût, selon le groupe d'âge et la sévérité, 2017

Groupe d'âge	Besoins insatisfaits en raison du coût	
	nombre	pourcentage
15 à 64 ans	1 221 370	28,6
65 ans et plus	405 640	20,6
Sévérité de l'incapacité		
Moins sévère	625 790	17,5
Plus sévère	1 001 230	37,4

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

19. L'ECL comporte aussi des questions sur les besoins concernant d'autres types de soutien, dont l'aide au foyer (comme l'aide pour réaliser des travaux ménagers, pour aller à des rendez-vous ou pour les soins personnels), et les services thérapeutiques et de counselling (comme les traitements de physiothérapie, les services d'orthophonie, et les services offerts par un psychologue ou un travailleur social). Ces questions servent à évaluer si une personne a accès à ces soutiens lorsqu'elle en a besoin. Les besoins insatisfaits associés aux services thérapeutiques ou de counselling (48 %) et au soutien à la maison (29 %) représentaient les deux types de besoins insatisfaits les plus importants chez les personnes de 15 à 64 ans; de même, les besoins insatisfaits associés aux services thérapeutiques ou de counselling (31 %) et au soutien à la maison (39 %) étaient aussi les principaux types de besoins insatisfaits chez les aînés de 65 ans et plus. Il convient de souligner, cependant, qu'aucun renseignement sur les raisons pour lesquelles les besoins sont insatisfaits n'est recueilli pour ces types de besoins.

20. En ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, l'ECL ne comprend pas d'autres questions sur les raisons pour lesquelles les besoins sont insatisfaits.

Le quart des personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté ne peuvent pas se procurer tous les médicaments et aides dont elles ont besoin

Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité qui vivent sous le seuil de pauvreté officiel au Canada, 4 personnes sur 10 (38 %) ont déclaré avoir des besoins insatisfaits en raison du coût d'une aide, d'un appareil ou d'un médicament d'ordonnance. Cela posait particulièrement problème chez les femmes vivant dans la pauvreté. Parmi celles-ci, 4 femmes sur 10 (41 %) avaient des besoins non comblés en raison du coût, alors que cela était le cas pour le tiers (33 %) des hommes.

Bien que des besoins insatisfaits attribuables au coût soient moins souvent observés chez les personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté, le quart d'entre elles (24 %) déclaraient tout de même des besoins insatisfaits en raison du coût. Parmi les personnes vivant au-dessus du seuil de la pauvreté, les hommes et les femmes étaient tout aussi susceptibles d'avoir un besoin non comblé en raison du coût (le quart pour chacun des sexes).

Donc, les données montrent que, pour plusieurs personnes ayant une incapacité dont le revenu se situe au-dessus du seuil de la pauvreté, le coût représente tout de même un obstacle à l'accès aux soutiens requis.

Conclusion

Cet article dresse un portrait général de certains résultats clés tirés de l'ECI de 2017 concernant les renseignements démographiques, la situation en matière d'emploi et le revenu des personnes avec incapacité, et comprend des comparaisons aux données sur les personnes sans incapacité. Parmi les résultats, il a été possible de déceler de nombreux thèmes dans plusieurs domaines importants.

Lorsqu'on examine les résultats obtenus pour les personnes avec incapacité, il est important de considérer la sévérité de l'incapacité. En effet, les personnes ayant une incapacité plus sévère se distinguent presque toujours des personnes n'ayant pas d'incapacité en ce qui concerne les principaux résultats; elles affichent des taux d'emploi inférieurs même si le niveau de scolarité est le même, un revenu inférieur même si la personne occupe un emploi à temps plein toute l'année, et une probabilité supérieure de vivre dans la pauvreté sans égard à l'âge. Pour certaines mesures, les situations en matière d'emploi et de revenu observées chez les personnes ayant une incapacité moins sévère se rapprochent davantage de celles des personnes sans incapacité que de celles des personnes ayant une incapacité plus sévère (p. ex. le taux de pauvreté chez les aînés). Toutefois, pour ce qui est d'autres mesures, comme le taux d'emploi, les personnes dont l'incapacité est moins sévère se distinguent nettement de celles n'ayant pas d'incapacité. Dans les domaines reliés à l'incapacité, la sévérité demeure un outil indispensable pour en comprendre les résultats. À titre d'exemple, les adultes ayant une incapacité plus sévère sont plus nombreux à ne pas être en mesure d'acquiescer les aides, les appareils et les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin en raison de leur coût. Cependant, il convient de souligner que les différences observées entre les personnes ayant une incapacité moins sévère et celles dont l'incapacité était plus sévère ne signifient pas nécessairement que les personnes qui affichent une incapacité moins sévère ne sont pas confrontées à des obstacles attribuables à leur incapacité. Des écarts marqués entre les personnes sans incapacité et les personnes ayant une incapacité moins sévère ont d'ailleurs été enregistrés pour de nombreux résultats clés.

Le profil des jeunes ayant une incapacité diffère quelque peu de ceux des adultes en âge de travailler et des aînés ayant une incapacité. Notamment, les incapacités liées à la santé mentale et à l'apprentissage sont les types d'incapacité les plus fréquents chez les jeunes. Les jeunes avec incapacité étaient plus susceptibles que ceux sans incapacité de ne pas fréquenter l'école et de ne pas avoir d'emploi, mais ceux dont l'incapacité était liée à la santé mentale ou à l'apprentissage étaient surreprésentés au sein de ce groupe. Il importe de considérer cette situation afin d'aider les jeunes qui ont de telles incapacités à passer aux études postsecondaires ou à entrer sur le marché du travail, des transitions pour lesquelles des mesures d'adaptation particulières pourraient être nécessaires.

Parmi les mesures analysées dans le présent article, on constate généralement que les aînés ayant une incapacité se trouvent dans une meilleure situation que celle de leurs homologues en âge de travailler. À titre d'exemple, les aînés avec incapacité sont moins susceptibles de vivre dans la pauvreté ou de ne pas satisfaire des besoins parce que le coût des aides, des appareils et des médicaments d'ordonnance est trop élevé. Ces derniers, plus particulièrement ceux ayant une incapacité plus sévère, présentent tout de même un risque supérieur de vivre dans la pauvreté, comparativement aux aînés n'ayant pas d'incapacité. Le présent article n'aborde pas certains enjeux critiques qui peuvent avoir une incidence sur les caractéristiques observées chez les aînés ayant une incapacité. Ainsi, il existe probablement des différences entre la situation des personnes qui acquiescent une incapacité à un âge avancé, et donc pour lesquelles l'incapacité n'a pas eu d'incidence sur le potentiel de rémunération à l'âge actif, et celle des personnes dont l'incapacité est apparue plus tôt au cours de la vie, qui ont possiblement dû affronter des obstacles sur le marché du travail. En outre, d'autres questions clés touchant les aînés ne sont pas abordées dans l'ECI. L'enquête ne comporte pas d'information sur les actifs qui peuvent être essentiels pour les aînés, afin d'augmenter leur revenu et de leur permettre de payer certaines dépenses. De plus, les résidents des établissements de soins de longue durée et des foyers de retraite ne sont pas inclus dans l'échantillon. Enfin, il ne faut pas oublier qu'il existe des programmes gouvernementaux fédéraux et provinciaux à l'intention des aînés. D'autres études seraient nécessaires pour mieux comprendre l'incidence de ces programmes sur les résultats obtenus.

Un certain nombre d'importants portraits comparatifs entre les sexes ponctuent les résultats présentés dans cet article. Les femmes n'affichent pas seulement un taux d'incapacité supérieur à celui des hommes, elles sont aussi plus nombreuses que ces derniers parmi la population ayant une incapacité. De même, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les parents seuls, les personnes vivant seules, celles vivant dans la pauvreté et celles qui n'ont pas d'emploi, mais qui sont aptes à travailler. En outre, les femmes affichent généralement des taux d'emploi et des niveaux de revenu inférieurs.

Enfin, la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté cerne plusieurs groupes qui affichent un risque élevé de vivre dans la pauvreté, par exemple les personnes ayant une incapacité, les personnes vivant seules et les parents seuls. Les résultats présentés dans cet article suggèrent que des interactions parmi ces groupes peuvent accroître davantage le risque de vivre dans la pauvreté. En effet, les taux de pauvreté enregistrés chez les personnes vivant seules et les parents seuls qui déclaraient une incapacité étaient assez élevés, comparativement à ceux de leurs homologues n'ayant pas d'incapacité. D'autres études sont requises pour mieux comprendre les facteurs qui expliquent ces résultats. Tout particulièrement, des études additionnelles sur d'autres groupes vulnérables sont nécessaires pour examiner ces interactions de manière plus détaillée que le permet cette première diffusion.

Références

AZEVEDO, Joao Pedro, Gabriela INCHAUSTE, Sergio OLIVIERI, Jaime SAAVEDRA et Hernan WINKLER. 2013. *Is Labor Income Responsible for Poverty Reduction? A Decomposition Approach*, Banque mondiale.

BUREAU OF LABOUR STATISTICS. 2018. *Persons with a Disability: Labor Force Characteristics—2017*, Département du travail des États-Unis.

CRAWFORD, Cameron. 2012. *Youth with Disabilities in Transition from School to Work or Post-Secondary Education and Training: A Review of the Literature in the United States and United Kingdom*, Toronto, Institut de recherche et de développement sur l'intégration et la société.

DROLET, Marie. 2011. « Pourquoi l'écart salarial entre les hommes et les femmes a-t-il diminué? », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, n° 1, p. 3 à 13.

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (EUROSTAT). 2015. *Employment of Disabled People: Statistical Analysis of the 2011 Labour Force Survey Ad Hoc Module*, Luxembourg.

FOX, Dan, et Melissa MOYSER. 2018. « Le bien-être économique des femmes au Canada », *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.

GOUVERNEMENT DU CANADA. 2018. *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*, produit n° SSD-212-08-18E au catalogue d'Emploi et Développement social Canada, Gatineau, Québec.

GRONDIN, Chantal. 2016. « Nouvelle mesure de l'incapacité dans les enquêtes : questions d'identification des incapacités (QII) », *Rapports sur l'Enquête canadienne sur l'incapacité*, produit n° 89-654-X2016003 au catalogue de Statistique Canada.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. 2004. *Economic Security for a Better World*, Genève, Suisse.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. 2003. *Working Out of Poverty*, 91^e séance de la Conférence internationale du Travail, Genève, Suisse.

LINDSAY, Sally. 2010. « Discrimination and other barriers to employment for teens and young adults with disabilities », *Disability and Rehabilitation*, vol. 33, n° 15-16, p. 1 340 à 1 350.

MORISSETTE, René, Garnett PICOT et Yuqian LU. 2013. « Évolution des salaires des Canadiens au cours des trois dernières décennies », *Direction des études analytiques : documents de recherche*, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2017. *Coup d'œil sur l'éducation 2017 : Indicateurs de l'OCDE*, Paris, France, publication de l'OCDE.

PANDEY, Sudha, et Shalini AGARWAL. 2013. « Transition to adulthood for youth with disability: Issues for the disabled child and family », *IOSR Journal of Humanities and Social Science*, vol. 17, n° 3, p. 41 à 45.

STATISTIQUE CANADA. 2016. « Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul », *Série de documents de recherche — Revenu*, produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada.

TILL, Matthew, Tim LEONARD, Sebastian YEUNG et Gradon NICHOLLS. 2015. « Profil des expériences sur le marché du travail : adultes canadiens de 15 ans et plus ayant une incapacité, 2012 », *Rapports sur l'Enquête canadienne sur l'incapacité*, produit n° 89-654-X2015005 au catalogue de Statistique Canada.

TURCOTTE, Martin. 2014. « Les personnes avec incapacité et l'emploi », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. 2012. *Managing Change: Mainstreaming Disability into the Development Process*, Conseil économique et social des Nations Unies.

Annexe A – Aptitude au travail

Till et coll. (2015) ont créé un indicateur d'aptitude au travail au moyen de l'ECI de 2012. L'intérêt de cette approche tient de sa capacité à offrir une analyse approfondie de l'emploi chez les personnes déclarant avoir une incapacité, qui sont généralement mal servies par les mesures habituelles de personnes en emploi, au chômage et inactives (veuillez consulter Till et coll., 2015, pour obtenir davantage de renseignements sur l'élaboration de ce concept).

L'aptitude au travail sert à décrire les personnes ayant une incapacité qui ne travaillent pas actuellement, mais qui pourraient avoir un emploi rémunéré dans le scénario idéal, c'est-à-dire un marché du travail inclusif, sans discrimination, pleinement accessible et où des mesures d'adaptation complètes sont offertes. Il ne s'agit pas d'une tentative de mesure de la capacité interne, de la capacité de travailler ou même de la probabilité qu'une personne trouve un emploi dans les conditions actuelles, mais bien d'une façon d'examiner l'évolution possible du marché du travail dans des conditions plus inclusives.

Plus précisément, la variable de l'aptitude au travail a été calculée comme suit : toute personne qui était officiellement au chômage ou qui était inactive, mais qui déclarait qu'elle chercherait du travail au cours des 12 prochains mois, faisait partie de la catégorie des personnes aptes au travail. Les personnes qui ont déclaré « être à la retraite de façon permanente », celles qui ont déclaré que leur état les empêche entièrement de travailler et qu'il n'existe aucune mesure d'adaptation au travail qui leur permettrait de travailler, et celles confinées à la maison ont été classées dans la catégorie des personnes qui ne sont pas des travailleurs potentiels.

Après le classement de ces groupes, les étudiants qui n'appartenaient à aucune des catégories énumérées ci-dessus ont été exclus de l'analyse. Même si plusieurs ou la plupart d'entre eux deviendront des travailleurs, ils ne pouvaient pas être ajoutés à la catégorie des personnes actuellement aptes au travail. C'est pourquoi ces étudiants ont été exclus de l'analyse et ne faisaient pas partie des travailleurs potentiels ni des personnes qui n'étaient pas des travailleurs potentiels. Cependant, parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans, très peu d'étudiants n'occupaient pas déjà un emploi ou ne prévoyaient pas chercher un emploi au cours des 12 prochains mois. Enfin, quiconque n'appartenait pas aux catégories énumérées ci-dessus faisait partie de la catégorie des personnes aptes au travail.

Cet indicateur ressemble beaucoup à celui de Till et coll. (2015), mais plusieurs différences clés méritent d'être soulignées. Tout d'abord, tandis que Till et coll. considéraient les étudiants qui ne participaient pas à la vie active comme étant aptes au travail, nous avons tenté de préciser davantage la conceptualisation de l'aptitude au travail afin de mettre l'accent sur les personnes qui seraient susceptibles de travailler dans un avenir rapproché. Les étudiants à temps plein qui n'étaient pas actuellement sur le marché du travail et qui n'envisageaient pas de l'être au cours de la prochaine année n'ont donc pas été pris en considération en ce qui concerne l'aptitude au travail. Ils ont été traités comme des cas manquants.

Ensuite, les personnes qui ont indiqué être confinées à la maison ont été ajoutées à la catégorie des personnes non susceptibles de travailler. Cette variable ayant été ajoutée à l'ECI de 2017, Till et coll. ne l'avaient pas incluse dans leur analyse. Enfin, Till et coll. classaient les personnes qui n'avaient jamais travaillé parmi les personnes n'étant pas aptes au travail. Cette décision a été prise, en partie, parce que les personnes appartenant à ce groupe avaient tendance à être plus âgées, soit proches de l'âge de la retraite, et à présenter une incapacité plus sévère. En examinant les données de 2017, nous avons constaté que, pour ce cycle, cela n'était pas le cas : ce petit groupe de personnes se montrait généralement plus jeune, et était réparti de façon assez uniforme entre les niveaux de sévérité. C'est pourquoi nous avons décidé d'omettre le fait de n'avoir jamais travaillé comme critère de classification dans le groupe des personnes qui ne faisaient pas partie des travailleurs potentiels.